



Assemblée générale

Distr. générale
27 juin 2007

Soixante et unième session
Point 44 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 15 juin 2007

[sans renvoi à une grande commission (A/61/L.61 et Add.1)]

61/270. Le Millénaire éthiopien

L'Assemblée générale,

Réaffirmant les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment au sujet de la coopération internationale dans les domaines économique, social et culturel,

Ayant à l'esprit la Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa trente et unième session¹, qui appelle à une plus grande solidarité fondée sur la reconnaissance de la diversité culturelle, la prise de conscience de l'unité du genre humain et le développement des échanges interculturels,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005 adopté à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale², qui reconnaît notamment que toutes les cultures et civilisations contribuent à l'enrichissement de l'humanité,

Sachant que le Millénaire éthiopien commence le 12 septembre 2007,

Prenant note de la décision du Gouvernement éthiopien de célébrer le Millénaire éthiopien au moyen de diverses activités visant à faire progresser la réalisation des buts socioéconomiques, politiques et culturels nationaux,

Considérant que la décision du Gouvernement éthiopien de célébrer le Millénaire éthiopien concourt à la promotion d'une culture de paix aux niveaux national, régional et international,

Accueillant avec satisfaction la Déclaration sur le Millénaire éthiopien adoptée par la Conférence de l'Union africaine à sa huitième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba les 29 et 30 janvier 2007³, dans laquelle l'Union reconnaît le Millénaire éthiopien comme une occasion véritablement africaine et lance un appel aux États membres de l'Union africaine, à la Commission de l'Union africaine et

¹ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, trente et unième session, Paris, 15 octobre-3 novembre 2001*, vol. 1 : Résolutions, chap. V, résolution 25, annexe I.

² Voir résolution 60/1.

³ Voir Union africain, document Assembly/AU/Decl. 1 - 6(VIII).

aux communautés économiques régionales afin qu'ils apportent leur soutien à la réussite de la célébration de cet événement,

1. *Reconnait* l'année courant du 12 septembre 2007 au 11 septembre 2008 comme année de la célébration du Millénaire éthiopien.

*103^e séance plénière
15 juin 2007*